



Retard dans la tenue d'une ago en sarl

Par **kapou**, le **02/12/2009** à **08:54**

Bonjour,
pour des raison techniques je n'ai pas convoqué l'assemblée ordinaire de la sarl dont l'exercice est au 31 mars dans les temps c.a.d. avant fin septembre. Je compte la convoquer aujourd'hui pour le 24 décembre
-Y a t'il une souplesse en sarl qui me permettrait de ne pas être en faute vis à vis de la loi et des partenaires ?
-Le bilan n'est pas novateur par rapport aux années précédentes, c'est une société qui n'a pas beaucoup d'activité ni de dettes
Dois faire une lettre spéciale et que dois je faire ?
merci pour votre aide rapide

Par **fabienne034**, le **02/12/2009** à **09:01**

Bonjour,

Il suffit de la réunir le plus vite possible avant que quelqu'un réagisse

pour tout savoir sur l'AG de SARL avec les modèles de PV et sa convocation

<http://www.fbis.net/AGSARL.htm>